

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Centre National de Promotion Rurale

Mission nationale "Validation des Acquis de l'Expérience"

15 avenue de Cucillé – 35047 RENNES cedex 02 99 28 22 80 – 06 32 46 21 99



VAE : résultats chiffrés 2004 pour les diplômes de l'enseignement technique agricole

Pour comprendre les chiffres, un aperçu de la procédure

Les personnes qui s'adressent au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche reçoivent une information préalable par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ou les relais qu'elle a mis en place. Cette information est généralement complétée par l'envoi d'un premier dossier : le "dossier d'inscription". Les personnes qui retournent ce dossier à la DRAF sont systématiquement enregistrées dans une application informatique spécifique. Les caractéristiques de ces candidats sont analysées en pages 1, 2 et 3.

Lorsque leur demande d'inscription est déclarée recevable (3 années d'expérience et adéquation avec le diplôme ou le certificat), les candidats se voient remettre, par l'intermédiaire de la DRAF, un deuxième dossier : "le dossier de validation". Lorsque ces dossiers sont réalisés et retournés à la DRAF, ils sont à nouveau enregistrés. Les informations correspondant à cette phase figurent en pages 3 et 4.

Les dossiers sont ensuite présentés aux jurys compétents. Dans l'hypothèse ou le candidat n'a pas obtenu la totalité du diplôme, il peut présenter un dossier complémentaire qui permet un deuxième passage en jury. Les décisions prises par les jurys sont analysées en pages 5 et 6.

Une synthèse des principales caractéristiques régionales est présentée **pages 6 et 7.**

1000 candidats recevables par an

Sur les deux premières années de mise en œuvre de la VAE, la demande enregistrée pour des diplômes de l'enseignement technique agricole se stabilise autour de 1.000 candidats recevables par an. En 2004 les demandes d'inscription et les dossiers recevables sont en légère baisse. Néanmoins, pour mesurer la réelle évolution entre les deux années, il convient de rappeler qu'en 2003 étaient comptabilisés les candidats "mis en attente" à la fin de l'année 2002 du fait du démarrage officiel de la procédure au 1^{er} janvier 2003.

Tableau 1 - Évolution des demandes d'inscription 03/04

	Déposées	Recevables		
2004	1.112 930			
2003	1.173	1.029		
Évolution	-61 - 5,20 %	-99 - 9,60 %		
Cumul 03/04	2.285	1.959		

⇒ Les principales caractéristiques des demande relevées en 2003 se confirment en 2004 (1)

- Confirmation de la prédominance du secteur de la production agricole (47 % des demandes). Le secteur de l'aménagement et de la protection de l'environnement représente le second pôle (33 % des demandes).
- Les femmes représentent un candidat sur quatre.
- Les demandeurs d'emploi déposent 17 % des dossiers (15 % en 2003).
- Les demandes de VAE se font majoritairement entre 30 et 45 ans. Les candidats de moins de 30 ans ne représentent que 12 % des demandes.
- (1) Le document : "VAE résultats chiffrés 2003" est disponible sur le site educagri.fr rubrique VAE http://educagri.fr/systeme/vae/sommaire.htm

⇒ La répartition des diplômes demandés évolue au profit des Brevets professionnels. (Tab. 2)

Les candidatures au BTSA ont enregistré une forte baisse en 2004 : elles représentent moins de la moitié des demandes contrairement à l'année 2003. Cette évolution de la demande se fait exclusivement au profit du niveau IV et tout particulièrement du Brevet professionnel : un candidat recevable sur 5 au cours de l'année 2004.

Les diplômes de niveau V se stabilisent autour de 23% des dossiers recevables. Dans cette catégorie, les Brevets Professionnels Agricoles sont également en progression.

L'augmentation de la demande pour les brevets professionnels de niveaux IV et V est à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'agriculteurs exploitants : ils représentent un demandeur sur quatre en 2004 contre 17 % en 2003.

Les toutes premières demandes pour des certificats de spécialisation ont été enregistrées (le décret permettant la prise en compte de ces certificats par la VAE est paru le 6 mai 2004).

Tableau 2 - Répartition des dossiers recevables par diplôme : années 2003 et 2004

Diplôme	2003	3	2004	Évolution	
Diplome	Recevables	%	Recevables	%	03/04
CAPA	86	8 %	71	8 %	- 18 %
BEPA	47	5 %	38	4 %	- 18 %
BPA	87	8 %	98	11 %	+ 14 %
CS			3		
Total niveau V	220	21 %	210	23 %	-5 %
BAC PRO	109	11 %	93	10%	- 15 %
ВТА	24	2 %	9		- 62 %
BP	161	15 %	210	22 %	+ 32 %
CS			1		
Total niveau IV	294	28 %	313	34 %	7 %
BTSA	515	50 %	407	44 %	- 21 %
CS			0		
Total niveau III	515	50 %	407	44 %	-21 %
TOTAL	1.029		930		

⇒ Le brevet professionnel option "Responsable d'Exploitation Agricole": diplôme le plus demandé

En 2004, les candidats ont sollicité 65 certifications (diplôme+option) parmi les 71 possibilités proposées par le Ministère de l'Agriculture (hors certificats de spécialisation). 50 % des demandes se concentrent cependant sur 8 diplômes.

Tableau 3 -: diplômes les plus demandés

Diplôme	Option	Nb	%
BP	Responsable d'exploitation agri.	133	14%
BTSA	Aménagements paysagers	74	8%
BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	60	6%
BPA	Chef d'exploitation en polyculture- élevage	47	5%
CAPA	Travaux paysagers	46	5%
BTSA	Technico-commercial	40	4%
BTSA	Gestion et protection de la nature	39	4%
Bac Pro	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	33	4%

320 dossiers de validation ont été déposés par les candidats au cours de l'année 2004

Ce chiffre représente une augmentation de plus de 65 % par rapport à l'année 2003 (184 dossiers réalisés). Ce sont les candidats aux diplômes des niveaux V et IV qui sont essentiellement à l'origine de cette augmentation : le nombre de dossiers déposés par ces candidats a quasiment doublé entre 2003 et 2004 (Tab. 4).

Une tendance, déjà constatée en 2003, se confirme : on observe pas d'écart dans la répartition par niveau entre les demandes de dossier d'inscription (Tab. 2) et la réalisation effective des dossiers de validation (Tab. 4). Si une sélection des niveaux s'opère, elle intervient à priori avant l'entrée dans la démarche mais pas dans la phase de réalisation des dossiers.

⇒ Un taux de retour variable selon les périodes d'inscription et les diplômes sollicités.

Le "taux de retour" des dossiers, obtenu en comparant le nombre de dossiers de validation déposés par les candidats dans les DRAF et le nombre de dossiers recevables, est en progression à la fin de l'année 2004 : 25 % contre 18 % au 31/12/03 (Tab. 5).

Les candidats mettent en général 6 à 9 mois pour réaliser leur dossier : 60 % des candidats ont remis leur dossier au bout de 6 mois et 80 % au bout de 9 mois. Il existe néanmoins une grande amplitude dans les délais de retour des dossiers : les plus rapides y consacrent moins d'un mois (5% des effectifs), à l'opposé, 1 candidat a attendu 21 mois pour le remettre.

Le temps passé par les candidats pour réaliser le dossier de validation peut être une des raisons qui explique la faiblesse du taux de retour constaté à la fin de l'année 2004. En effet, en observant les candidats par tranches d'inscription successives de 6 mois, on peut constater que :

- → 42 % des candidats déclarés recevables, au premier semestre 2003, avaient déposé leur dossier au 31 décembre 2004.
- → 31 % des candidats recevables, au second semestre 2003, l'avaient déposé à la même date.
- → 20 % des candidats recevables au premier semestre 2004 l'avaient déposé à la même date.
- → seuls 3 % des candidats recevables au dernier semestre 2004 l'avaient fait dans ce même semestre.

Tableau 4 - Évolution des dossiers réalisés par niveau de diplôme

	2003		2004	1	Évolution	Depuis le 1/1/03	
	Réalisés	%	Réalisés	%	03 / 04	Réalisés	%
Niveau V	42	22 %	88	26 %	+ 92 %	130	25 %
Niveau IV	50	26 %	102	32 %	+ 97%	152	30 %
Niveau III	100	52 %	130	42 %	+ 30 %	232	45 %
Total	184		321		+ 61 %	514	

Si l'on prend en compte les candidats recevables, depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2004 (3 premiers semestres de mise en œuvre), on peut également constater des écarts du taux de retour entre les différents diplômes :

- → Un taux de retour de 40 %, pour le Brevet Professionnel Agricole (BPA).
- → Un taux de retour de 36 %, pour les certificats d'aptitude professionnelle (CAPA).
- → Un taux de retour de 33 %, pour les brevets professionnels (BP).
- → Un taux de retour de 29 % pour les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).
- → Un taux de retour de 20 %, pour les bacs professionnels.

Si le temps nécessaire à la réalisation du dossier peut être un des facteurs qui explique la faiblesse du taux de retour des dossiers, la motivation "économique" pousse vraisemblablement certains candidats à aller plus vite que d'autres. En effet : Le BP et le BPA sont des diplômes qui permettent d'obtenir des aides pour installation en qualité d'exploitant agricole, le CAPA quant à lui permet à des salariés de consolider ou d'obtenir un emploi au sein d'une collectivité.

Tableau 5 - Taux de retour des dossiers de validation

	Dossiers recevables	Dossiers de validation déposés	Taux de retour
Cumul au 31/12/04	1.959	514	26 %
Cumul au 31/12/03	1.029	184	18 %

Outre une variation selon la période d'inscription et le diplôme sollicité, des écarts du taux de retour sont également constatés entre les régions (Tab. 10 page 7).

40 % des candidats sont accompagnés

L'accompagnement est une démarche non obligatoire pour le candidat. Dans l'hypothèse où il fait appel à un service en mesure de lui offrir cette prestation, il n'est pas tenu de le signaler au service valideur auprès duquel il est inscrit. Cette information ne fait donc pas l'objet de saisies obligatoires dans le logiciel de suivi des candidats du Ministère de l'Agriculture.

Néanmoins, ce logiciel est en mesure de prendre en compte ces informations lorsque les responsables régionaux ont pris des dispositions pour effectuer un suivi des candidats accompagnés par les organismes agréés de leur région et de le renseigner informatiquement. Depuis le début de la démarche, 13 régions ont pris cette initiative, elles totalisent 43 % des candidats recevables. Une exploitation de ces données partielles a permis de relever les trois caractéristiques suivantes :

- ⇒ Près de 40 % des candidats recevables sont accompagnés.
- ⇒ 65 % des candidats qui terminent leur dossier de validation sont accompagnés.
- ⇒ 81 % des candidats qui ont obtenu une validation étaient accompagnés.

Pour en savoir plus sur l'organisation de l'accompagnement au Ministère de l'Agriculture

L'accompagnement est proposé par des structures (généralement des centres de formation continue) coordonnées par les Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF). Il est réalisé par une personne spécialisée qui peut s'adjoindre l'aide d'une ou plusieurs personnes "expertes" du diplôme. Il se pratique généralement sous forme d'une alternance entre des entretiens individuels avec l'accompagnateur et du temps de travail personnel du candidat. La durée de cet accompagnement peut être adaptée à chaque candidat. Des accompagnements collectifs peuvent également être réalisés au sein des entreprises.

Les DRAF proposent une liste d'accompagnateurs. Si le candidat décide de se faire accompagner, il retient un de ces accompagnateurs. Il peut également faire le choix d'un autre prestataire. Les accompagnateurs proposés par les DRAF ont généralement répondu à un cahier des charges élaboré au niveau régional. Ils font, le plus souvent, partie d'un réseau et bénéficient d'une information permanente sur le dispositif VAE pour les diplômes du ministère de l'agriculture.

Deux fois plus de diplômes délivrés en 2004

À l'issue du premier passage en jury, 155 diplômes ont été délivrés en 2004 contre 75 en 2003 (Tab. 7). Si l'on tient compte des deux passages en jury, ce sont 165 diplômes qui ont été délivrés contre 76 en 2004.

Sur cette même période, les jurys ont traité 263 dossiers, soit également près du double des dossiers traités en 2003 (135 dossiers). La ventilation par niveau est différente : si en 2003 les jurys ont essentiellement traité des dossiers de BTSA, en 2004 chaque niveau représente environ un tiers de l'activité globale des jurys (Tab. 6).

Tableau 6 - Ventilation des dossiers traités par les jurys par diplôme - années 2003 et 2004

	2003	3	2004	4
Niveaux / diplômes	Dossiers traités	%	Dossiers traités	%
Total	120		263	100%
Niveau V	22	18 %	79	30%
dont CAPA	11		30	
dont BEPA	3		13	
dont BPA	8		35	
Niveau IV	28	24 %	88	33%
dont BP	19		65	
dont Bac Pro	8		14	
dont BTA	1		9	
Niveau III (BTSA)	69	58 %	96	37%

⇒ Les BTSA qui représentent 45 % des demandes d'inscription représentent seulement 25 % des diplômes délivrés

Les niveaux V et IV représentent chacun près de 40 % des diplômes délivrés. Cette répartition était inversée en 2003 : 47 % des diplômes délivrés étaient des BTSA. Elle peut s'expliquer pour trois raisons :

- La part prédominante prise, au moment du démarrage de la démarche VAE, par des candidatures pour l'obtention d'un BTSA.
- La demande plus importante, en 2004, pour les diplômes de niveau IV avec un taux de retour plus élevé.

 Le taux de réussite après le premier passage en jury : déjà constatée en 2003, une réussite plus élevée pour les niveaux V et IV se confirme en 2004.

Sur l'ensemble des diplômes, le taux de réussite après le premier passage en jury s'est confirmé : 60 % en 2004 contre 57 % en 2003 (Tab. 7).

Tableau 7 - Taux de réussite lors du premier passage en jury par niveau de diplôme

	20	03	2004		
Niveau	Dossiers validés			Taux de réussite	
V	20	73 %	57	73 %	
IV	20	64 %	59	67 %	
III	35	48 %	40	42%	
Total	75	57 %	155	60%	

⇒ Les femmes : 25 % des candidats recevables mais 35 % des candidats diplômés

Ce taux est encore plus élevé si l'on prend en compte les diplômes de niveau V : 43 % des diplômés par la VAE. Il est de 38 % pour les niveaux IV alors que les femmes ne représentent que 21 % des candidats recevables de ce niveau. À l'inverse, seul un diplômé sur quatre en BTSA est une femme.

⇒ Examen des dossiers complémentaires : peu d'information en 2004

Pour les candidats qui n'ont pas obtenu le diplôme, la procédure du Ministère de l'Agriculture prévoit un deuxième passage en jury (dans un délai de 5 ans). À la fin de l'année 2004, peu de candidats ont utilisé cette possibilité : 12 dossiers ont été présentés aux jurys au cours de cette même année. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce chiffre :

- La relative "jeunesse" du dispositif et sa compréhension par les acteurs concernés: candidats et relais d'information.
- Les difficultés rencontrées par certains jurys à spécifier aux candidats les "Compétences, aptitudes et connaissances" (CAC) manquantes et les préconisations correspondantes.
- La difficulté rencontrée par les candidats à trouver la solution pour faire la démonstration de l'acquisition de ces CAC signalées manquantes.

- Le temps nécessaire à l'acquisition de nouvelles compétences dans une logique VAE (les textes prévoient un délai possible de 5 années).

Sur les 12 dossiers présentés, 10 se sont soldés par l'obtention du diplôme, ce taux élevé de réussite est à confirmer par un volume plus important de candidats.

⇒ 242 diplômes délivrés depuis le 1^{er} janvier 2003

Les résultats globaux obtenus par les candidats depuis le début de la mise en œuvre de la VAE pour les diplômes de l'enseignement technique agricole, dans le cadre du premier passage et du deuxième passage en jury, se déclinent de la façon suivante :

- 242 candidats ont obtenu un diplôme par VAE, soit :
 - 12 % des candidats déclarés recevables,
 - 59 % des candidats dont le dossier a été présenté à un jury.
- 2 candidats ont obtenu une validation partielle leur permettant de faire valoir des acquis (unités capitalisables ou dispenses d'épreuves) dans le cadre d'une inscription à un examen pour obtenir le même diplôme.
- 154 candidats n'avaient pas donné suite, au 31 décembre 2004, à leur démarche de VAE après un premier passage en jury soit 38 % des candidats concernés. Ces derniers peuvent à cette même date :
 - avoir abandonné la démarche,
 - être en cours de préparation de leur dossier complémentaire qui peut inclure notamment une période de formation.

⇒ Des diplômés dans 52 certifications différentes

Les candidats sollicitent la VAE pour une large palette de certifications, il est donc normal de retrouver des diplômés dans ce même éventail. Cependant il convient de noter que pour près de 80 % des certifications, on enregistre moins de 5 diplômés. Seules 6 d'entre elles comptent 10 diplômés ou plus.

Le BP option "Responsable d'exploitation agricole" et le BPA option "Chef d'exploitation en polyculture-élevage" totalisent plus de 20 % des diplômés.

Tableau 9- diplômes les plus délivrés entre le 1/1/2003 et le 31/12/2004

Diplôme	Option	Nombre
BP	Responsable d'exploitation agri.	31
BPA	Chef d'exploitation en polyculture-élevage	21
CAPA	Travaux paysagers	18
BTSA	Technico-commercial	14
BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	
BP	Industries agro-alimentaires	10

Les diversités régionales

Les principales caractéristiques de chaque région sont récapitulées dans le tableau 10, page suivante.

Depuis le début de la démarche, le 1er janvier 2003, les régions enregistrent des résultats inégaux qui ont tendance à se maintenir. Au niveau des demandes d'inscription, la Bretagne se détache assez nettement avec 50 candidats par département. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Aquitaine dépassent ou avoisinent les 30 candidats. Six régions quant à elles ont un nombre de candidats par département égal ou inférieur à 12.

Ces écarts sont relevés également au niveau des taux de retour des dossiers. Si certaines régions à "petits effectifs" enregistrent les taux de retour les plus élevés (Limousin, Basse-Normandie, Centre et Auvergne), on remarque que les régions Pays de la Loire et Bretagne approchent un taux de retour qui avoisine les 40 % et qui se situe bien au-dessus du taux de retour moyen (Tab. 5).

Les deux dernières régions citées totalisent à elles deux 30 % des diplômés par la VAE pour l'enseignement technique agricole.

•

Tableau 10 - Principales statistiques régionales années 2003 + 2004

		Nombi	res d'inscrits		Dossiers	Taux de	Diplômes
Régions	2003	2004	2003+2004	Par depart ^t	déposés	retour	délivrés
				ucpui t		1	
ALSACE	21	13	34	17	5	14,71%	3
AQUITAINE	68	71	139	28	42	30,22%	21
AUVERGNE	21	28	49	12	17	34,69%	9
BOURGOGNE	16	30	46	12	10	21,74%	2
BRETAGNE	113	86	199	50	74	37,19%	40
CENTRE	36	30	66	11	25	37,88%	9
CHAMPAGNE-ARDENNE	35	28	63	16	21	33,33%	6
CORSE	11	8	19	10	4	21,05%	0
FRANCHE-COMTE	32	20	52	17	11	21,15%	4
ILE-DE-FRANCE	57	32	89	11	6	6,74%	4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	83	61	144	29	40	27,78%	17
LIMOUSIN	10	14	24	8	13	54,17%	2
LORRAINE	33	34	67	17	16	23,88%	4
MIDI-PYRENEES	54	56	110	14	20	18,18%	6
NORD-PAS-DE-CALAIS	24	48	72	36	23	31,94%	17
BASSE-NORMANDIE	17	14	31	10	11	35,48%	3
HAUTE-NORMANDIE	22	28	50	25	11	22,00%	7
PAYS DE LA LOIRE	77	44	121	24	46	38,02%	30
PICARDIE	37	22	59	20	19	32,20%	8
POITOU-CHARENTES	46	43	89	22	28	31,46%	16
PROVENCE-ALPES-C	71	78	149	25	22	14,77%	13
RHONE-ALPES	116	108	224	15	41	18,30%	19
DOM	29	34	63	16	9	14,29%	2
TOT AL	1.029	930	1.959		514		242

Document rédigé par Christian Daoulas Chargé de mission nationale VAE (*Novembre 05*).

Données produites par l'ensembles des correspondants régionaux des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt. Coordonnées disponibles : http://www.educagri.fr/systeme/vae/sommaire.htm



Mise en page : Florence Béraudy Centre National de Promotion Rurale Site de Marmilhat – BP 100 – 63370 LEMPDES